



Communauté de Communes du Val d'Essonne

Rapport d'activité

Transport A la Demande (TAD)

2016

Le territoire du Val d'Essonne

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a été créée le 11 décembre 2002.

Elle est composée de 21 communes pour une population de 60 310 habitants (Recensement de la population 2014 au 1^{er} janvier 2016).

Le territoire de la Communauté de Communes est situé dans le sud du département de l'Essonne et s'étend sur 19 327 ha.

Nom de la commune	Population totale	Superficie en Ha	Densité Hab/km ²
Auvernaux	355	650	54
Ballancourt-sur-Essonne	7 583	1 130	671
Baulne	1 319	816	161
Cerny	3 505	1 713	204
Champcueil	2 920	1 635	179
Chevannes	1 773	1 023	173
D'Huison-Longueville	1 528	1 004	152
Écharcon	797	681	117
La Ferté-Alais	3 998	455	879
Fontenay-le-Vicomte	1 293	683	284
Guigneville-sur-Essonne	981	919	107
Itteville	6 754	1 220	554
Leudeville	1 470	784	187
Mennecy	13 980	1 108	1 262
Nainville-les-Roches	470	593	79
Ormoy	2 002	188	1 065
Orveau	202	430	47
Saint-Vrain	3 109	1 154	269
Vayres-sur-Essonne	962	846	114
Vert-le-Grand	2 489	1 611	154
Vert-le-Petit	2 820	684	412
TOTAL	60 310	19 327	312

Source : Insee, Recensement de la population 2014 en géographie au 01/01/2016

L'offre de transport du Mobi'Val d'Essonne

A. Conditions d'exercice

Depuis le mois de septembre 2013, le TAD Mobi'Val d'Essonne fonctionne en dézonage complet avec 2 véhicules.

Le Mobi'Val d'Essonne assure un transport collectif en complément des lignes régulières en heures creuses. Il est utilisable par **tous les habitants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**, mais aussi par toute personne externe à la CCVE ayant un besoin de transports ponctuel ou travaillant sur le territoire communautaire.

Il est utilisable au départ de **tous les points d'arrêts de bus du territoire du Val d'Essonne ainsi qu'aux points d'arrêts Mobi'Val d'Essonne extérieurs**, vers :

- **Les principaux pôles d'attractivité du territoire** (mairies, gares, commerces, équipements de services (santé, culturels, sportifs...), collèges, lycées).
- **Des pôles externes de services définis** (Préfecture, pôles de santé, missions locales, Pôle emploi, gares, marchés, université)

Le service Mobi'Val d'Essonne fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 16h30, et le samedi de 9h à 18h.

L'amplitude du service est prolongée le samedi en raison de la faible offre de transport collectif le samedi en fin de journée.

Le service de réservation est ouvert **du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**.

Les transports doivent être réservés au minimum **la veille avant 17h30 et au maximum un mois avant le déplacement**.

B. Le prestataire de service

La société de transport MEDITERRANEENNE DE VOYAGEURS est titulaire du marché, assure la promotion et la commercialisation de Mobi'Val d'Essonne auprès des clients potentiels en accord avec la CCVE.

Elle assure la confection et la diffusion de supports de communication, qui sont :

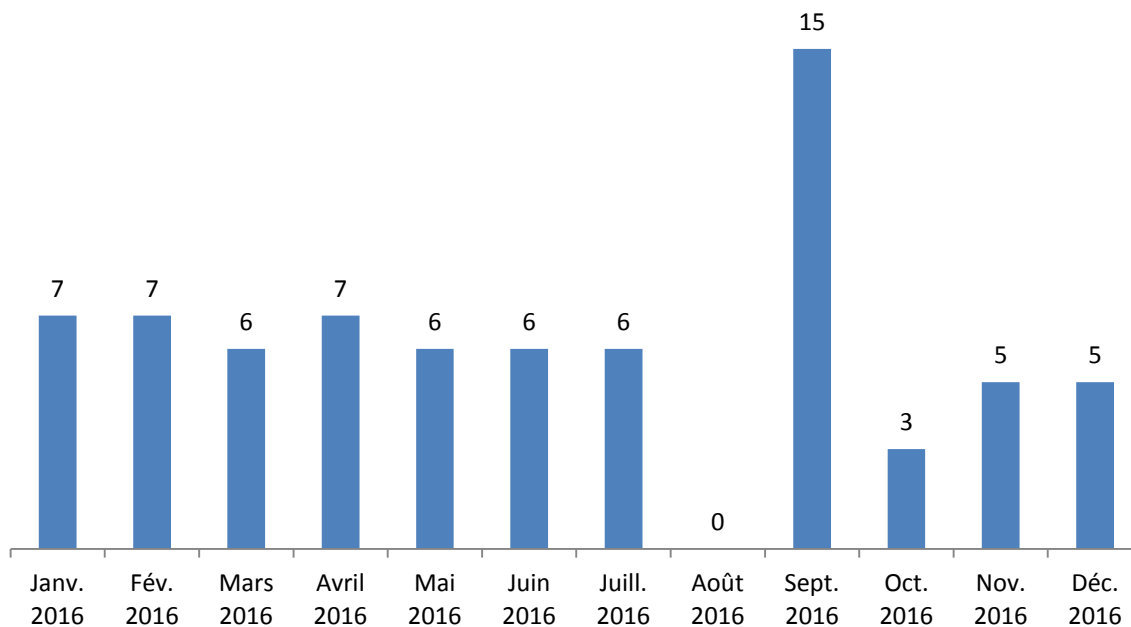
- Des stickers apposés aux poteaux de points d'arrêts (avec l'accord préalable des sociétés de transports propriétaires de ces poteaux s'il y a lieu) pour informer les clients sur l'existence du service et le lieu de prise en charge ;
- Des dépliants-papier mis à disposition du public donnant une information sur la manière de procéder pour réserver le transport. Ces dépliants-papier intègrent aussi la carte de la zone couverte par Mobi'Val d'Essonne ;
- Des affiches dans les vingt-et-unes communes et pour les supports de la CCVE donnant une information claire et succincte sur le service ;
- L'élaboration et la maintenance du site Internet dédié à Mobi'Val d'Essonne, et sur lequel il est possible de réserver ;
- La réalisation de cartes annuelles d'abonnement et des informations correspondantes.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne, fait également la promotion de ce service à travers son bulletin communautaire, le Val d'Essonne Infos et son site internet en lien avec le site Mobi'Val d'Essonne.

Le bilan de fréquentation et de l'usage du Mobi'Val d'Essonne

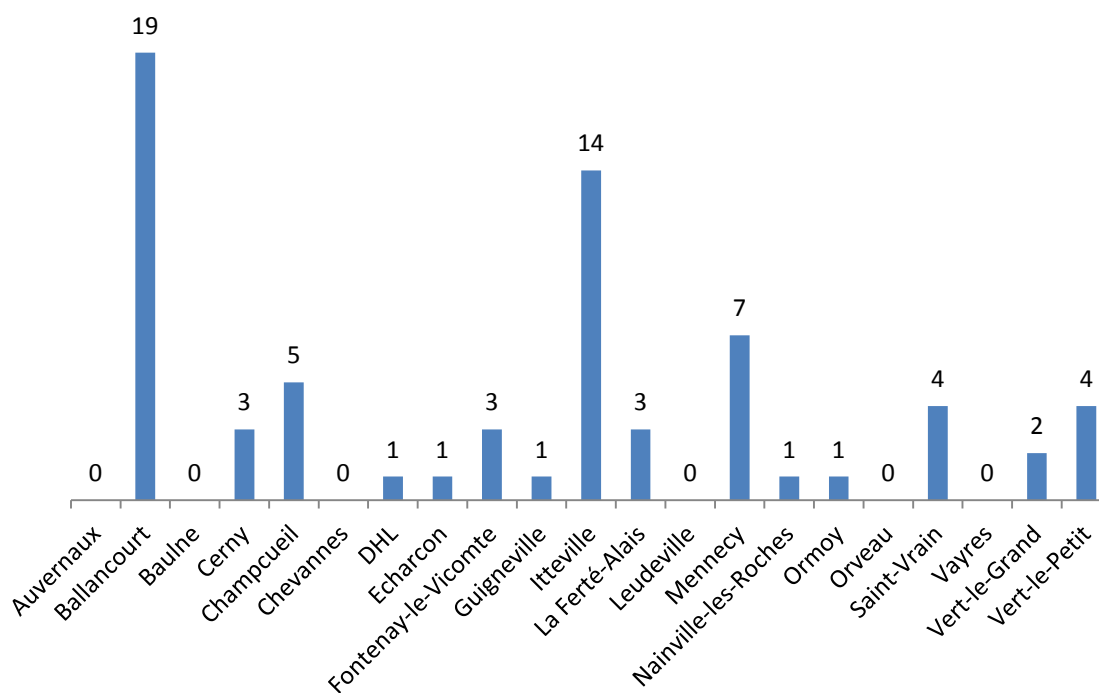
1) Inscriptions

Sur l'année 2016, le service Mobi'Val d'Essonne a enregistré **73 nouvelles inscriptions** (107 inscriptions en 2015), selon la répartition suivante :



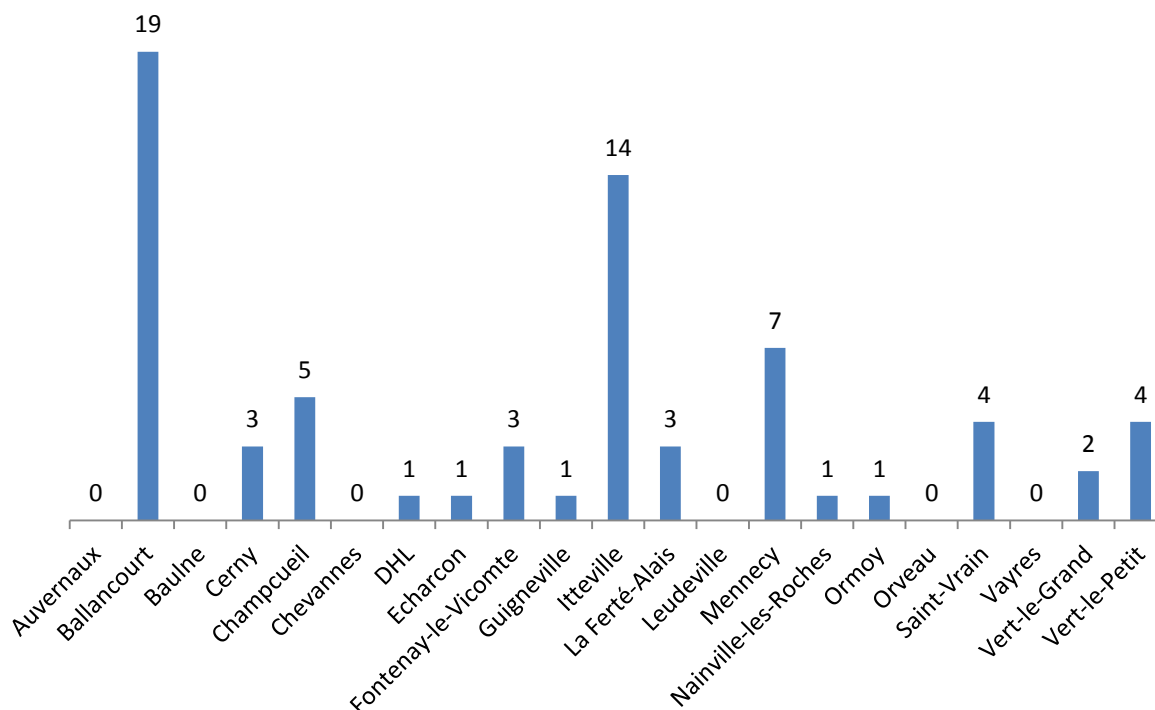
En 2016, 3 communes ont enregistré la moitié des inscriptions:

- Ballancourt-sur-Essonne
- Itteville
- Mennecy

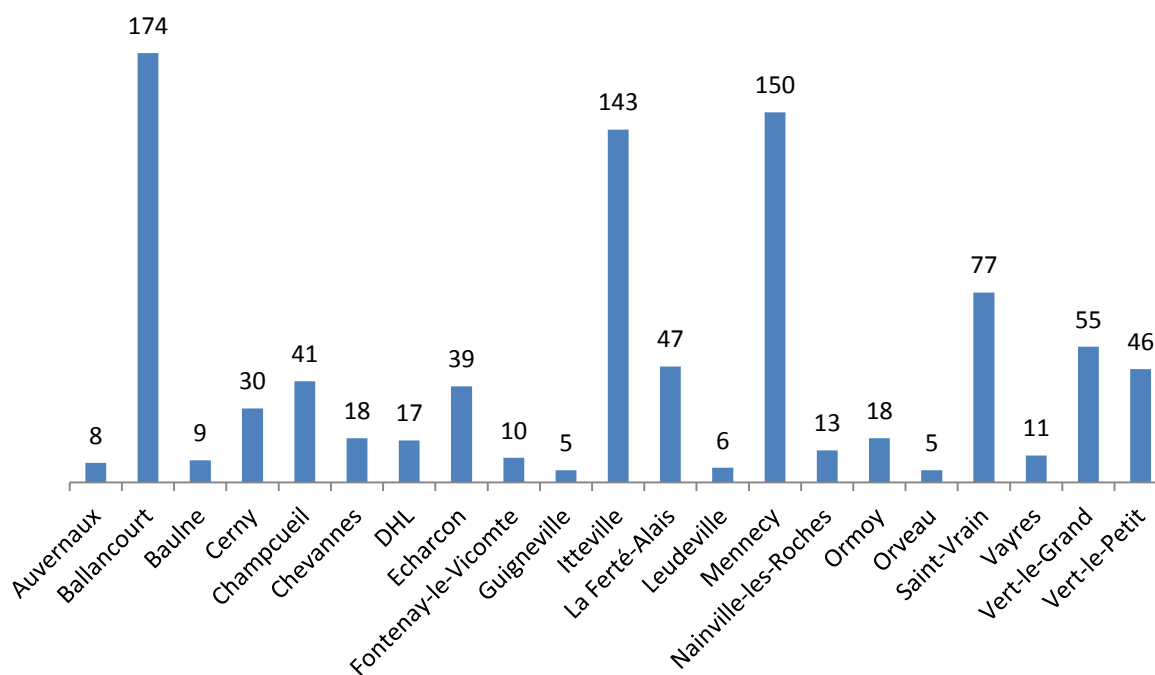


Au 31 décembre 2016, le service Mobi'Val d'Essonne totalisait **930 inscriptions** :

- 922 inscriptions sur les communes de la CCVE
- 8 inscriptions sur des communes à l'extérieur de la CCVE

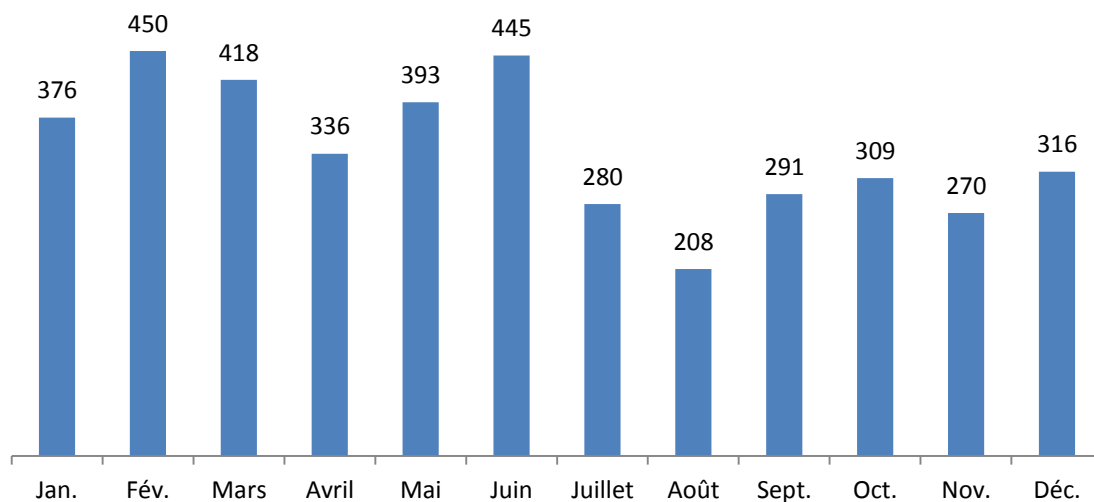


Les communes de **Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Mennecy** enregistrent **50% des inscriptions**.



2) Voyageurs

En 2016, **4 092 voyageurs** ont bénéficié du service Mobi'Val d'Essonne.

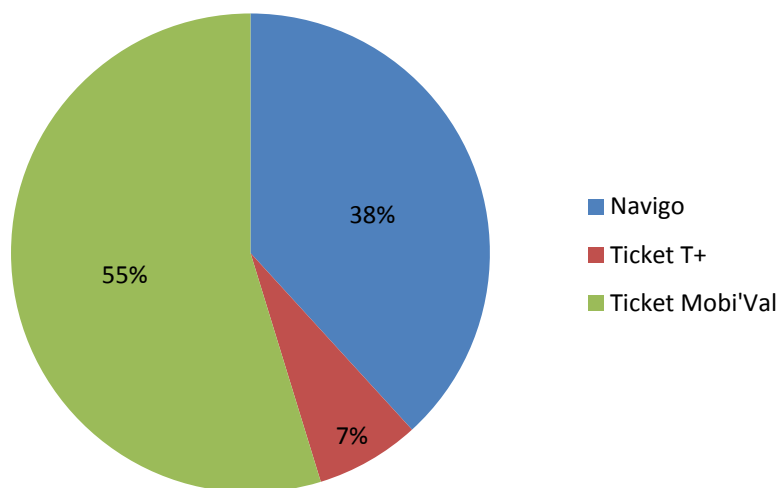


Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, 4 534 voyageurs avaient bénéficié du service Mobi'Val d'Essonne, soit une baisse de 9,8% du nombre de voyageurs.

3) Titres de transports

En 2016, sur les validations à bord des véhicules Mobi'Val d'Essonne :

- **55 % sont des tickets Mobi'Val d'Essonne**
- 38 % sont des Pass Navigo
- 7 % sont des tickets T +

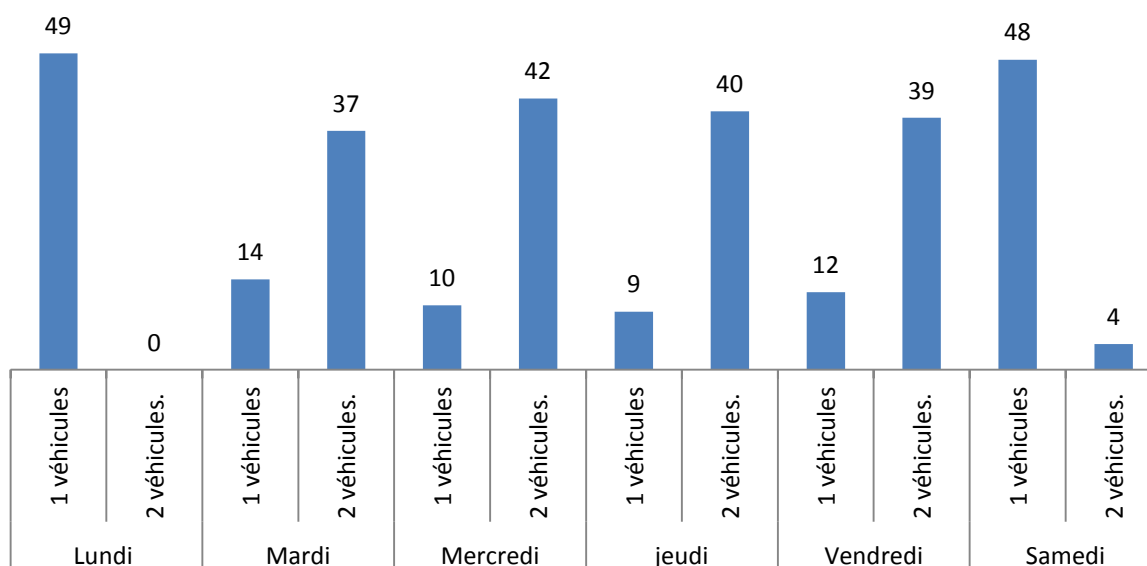


55% des titres sont vendus à bord du Mobi'Val d'Essonne, ce qui démontre qu'un usager sur deux n'est pas un utilisateur régulier des transports publics.

4) Courses et jours de fonctionnement

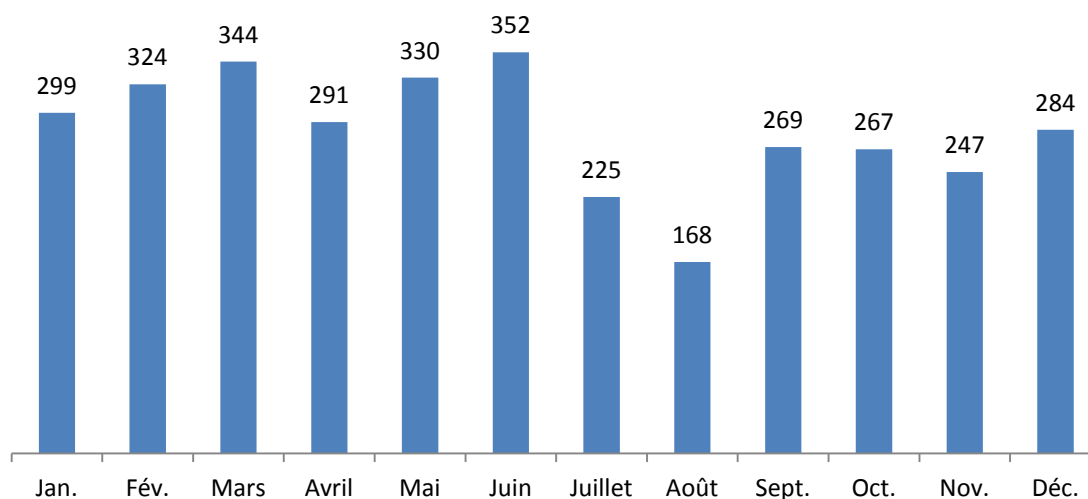
Lors de l'année 2016, le MobiVal d'Essonne a fonctionné **304 jours** dont **142 jours** où le **2^{ème} véhicule n'a pas été utilisé**, principalement **les lundis (34%)** et **les samedis (34%)**.

Pour l'année 2016, on constate que le **2^{ème} véhicule n'a pas fonctionné les lundis**.

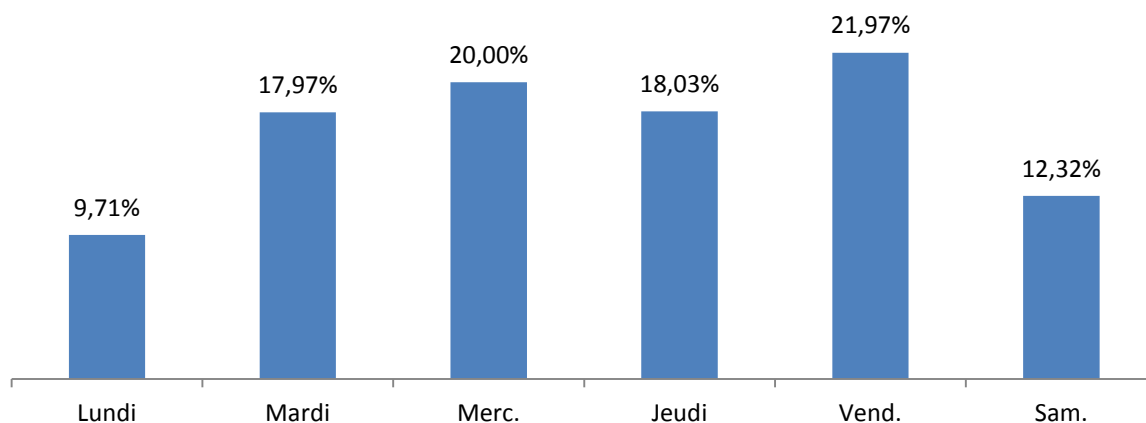


En 2016, **3 400 courses** (1) ont été réalisées par le service Mobi'Val d'Essonne pour une moyenne de **11,18 courses / jour**.

(1) Nombre de courses calculé avec les groupages (plusieurs voyageurs dans le même véhicule avec des origines / destinations différentes)



Ces courses sont principalement réalisées à **77% les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.**



5) Taux d'occupation du véhicule

Le **taux d'occupation du véhicule** entre le 1^{er} janvier 2016 et 31 décembre 2016 est de **1,20 voyageur par course (2).**

(2) Le taux d'occupation pour l'année 2016 est calculé avec les groupages des voyageurs (optimisation de la courses avec plusieurs voyageurs dans le même véhicule avec des origines / destinations différentes)

6) Nombre de kilomètres

Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, les kilomètres commerciaux parcourus sont au nombre de **71 640 km dont 52 % sont des kilomètres en charge** (déplacement d'un véhicule transportant un passager).

Le nombre de **kilomètre par course est de 21,10 km**

Ce chiffre correspond à l'utilisation principale de Mobi'Val d'Essonne, à savoir des courses vers des communes extérieures.

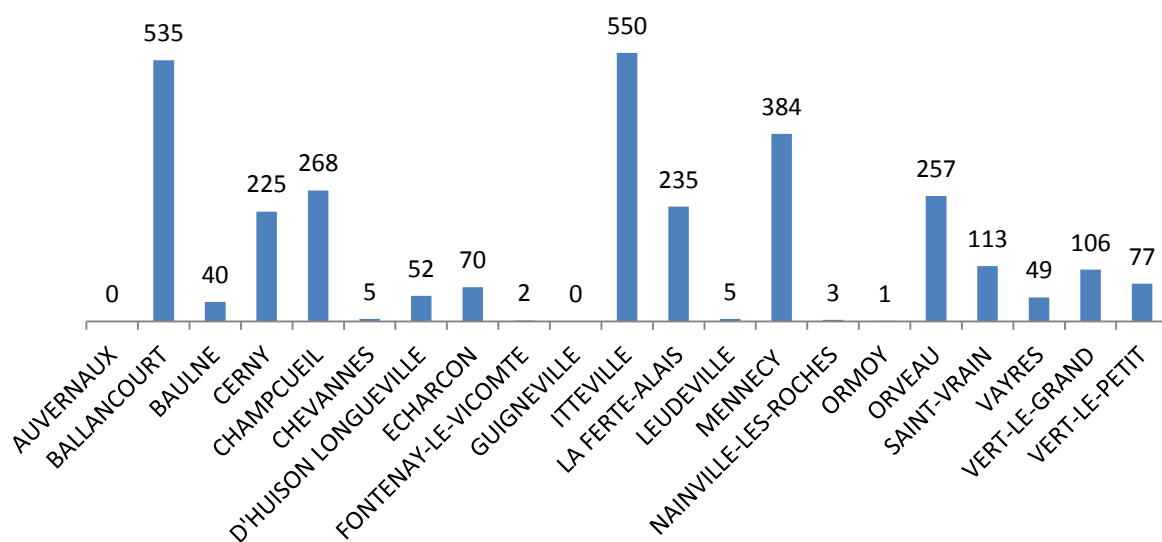
Toutefois, au vu d'une superficie du territoire du Val d'Essonne et des dessertes externes du Mobi'Val d'Essonne, le nombre de kilomètres parcourus par course est raisonnable.

7) Les points d'arrêts

Les **communes concernées par les départs les plus nombreux** sont les suivantes :

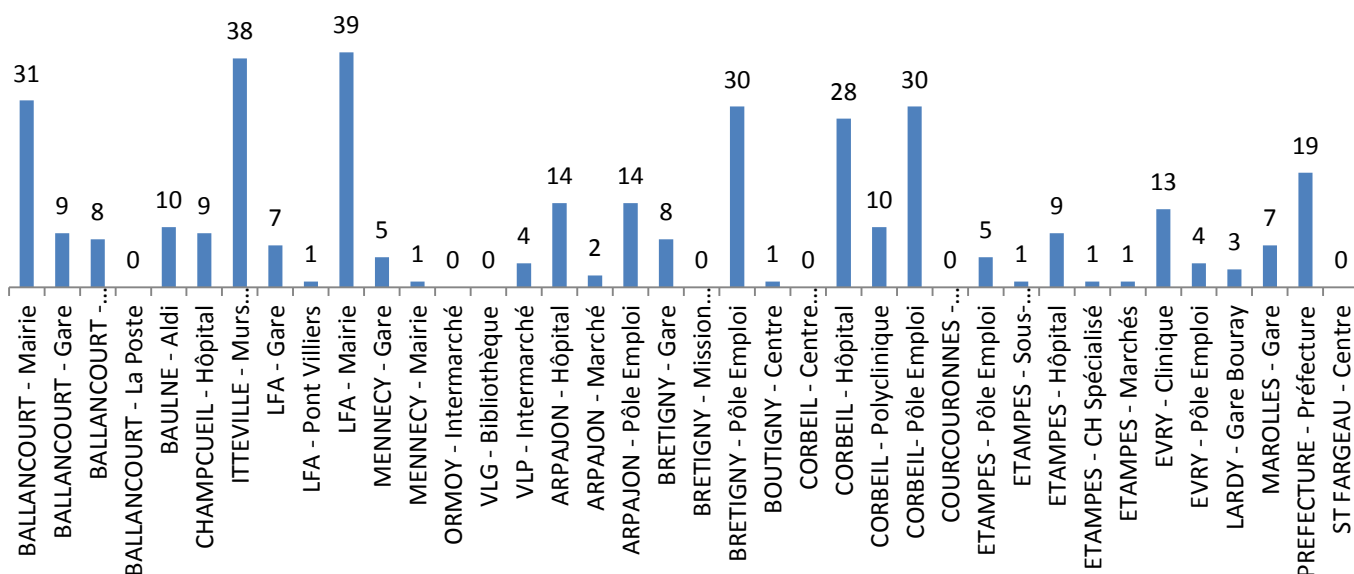
- Itteville ;
- Ballancourt-sur-Essonne ;
- Mennecey ;
- Champcueil ;
- Orveau ;
- La Ferté-Alais ;
- Cerny ;

Ces communes concentrent **82 % des points d'arrêts de départ** du Mobi'Val d'Essonne, dont **3 communes** (Itteville, Ballancourt-sur-Essonne et Mennecey) qui sont concernées par **49 % des départs.**



Les **points d'arrêts les plus fréquentés en termes de destination** sont les suivants :

- Mairie de La Ferté-Alais ;
- Intermarché d'Itteville ;
- Mairie de Ballancourt-sur-Essonne ;
- Pôle Emploi de Corbeil-Essonnes ;
- Pole Emploi de Brétigny-sur-Orge ;
- Hôpital de Corbeil ;
- Cité Administrative d'Evry ;
- Hôpital d'Arpajon
- Marché d'Arpajon ;
- Clinique Evry ;
- Aldi de Baulne ;



55 % des points d'arrêts desservis sont des destinations extérieures au territoire de la CCVE, dont **6 points d'arrêts extérieurs** enregistrent **36%** des points d'arrêts desservis :

- Corbeil - Pole emploi (8,2 %)
- Brétigny - Pôle emploi (8,2 %)
- Hôpital - Corbeil (5.5%)
- Evry - Préfecture (5.2%)
- Evry - Clinique (3,5%)
- Corbeil Polyclinique (2.7%)

Le bilan financier

Les **dépenses de fonctionnement** de Mobi'Val d'Essonne pour l'année 2016 sont de **198 717,02€ TTC** :

Partie fixe mensuelle		Partie variable (km / mois n-1)		
7 349,23 € HT X 12 mois	+	1,27 € HT * 72 804 km	=	180 651,84€ HT
88 190,76 € HT		92 461,08 € HT		soit 198 717,02€ TTC avec TVA à 10 %

Soit un montant de 198 717.02€ TTC

Les **recettes** (achat des carnets de 10 tickets et des tickets individuels Mobi'Val d'Essonne par la société de transport) sont de **2 852 €** soit :

- **1.4 % du coût du service** ;
- 200 carnets de 10 tickets.

Au niveau des **subventions**, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a été subventionnée pour l'année 2016 par le **STIF** à hauteur de 17 857,80€, comme précisé dans la convention de délégation de compétence, soit **10 % du coût du service**.

Coût total du service MobiVal d'Essonne	198 717.02€	
Recettes	2 852 €	1.4 %
Subventions STIF	18 040,75€	10.1 %
Soit un coût à la charge de la CCVE	177 824,27€	88,5 %

Projet d'étude et de faisabilité/opportunité d'extension des TAD du SITSE et du Mobi'Val d'Essonne

Une étude a été menée dans le cadre du Pacte Sud Essonne pour laquelle la CCVE a été désignée « chef de file », soit maître d'ouvrage de cette action qui porte sur l'étude de faisabilité/opportunité pour l'extension des Transports A la Demande (TAD) du Syndicat des Transports du Sud Essonne 91 (SITSE) et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le compte de l'ensemble des intercommunalités cosignataires : la Communauté d'Agglomération de l'Etampois et les Communautés de Communes des 2 Vallées, du Dourdannais et de Juine et Renarde.

Cette étude, portée par la CCVE, pour un montant de 39 744 €HT a obtenu des subventions à hauteur de 80 % de la Région et du Département et des 4 autres intercommunalités du Sud Essonne, dans le cadre d'une convention partenariale.

Cette étude est réalisée par le bureau d'étude ITER et elle est composée de 4 phases

- Phase 1 : Etats des lieux.
- Phase 2 : Propositions de scénarii d'organisation pour le développement du TAD.
- Phase 3 : Modalités de mise en œuvre du scénario retenu.
- Phase 4 : Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en œuvre.

La phase 1 s'est achevée en fin d'année 2014 avec les conclusions suivantes :

- L'offre de bus répond essentiellement aux besoins scolaires, puis aux actifs, en rabatement sur les gares RER aux heures de pointe.
- L'analyse des besoins a révélé la nécessité de mieux desservir les zones de concentrations d'emplois, puis les secteurs de services (santé), commerces et marchés et les équipements communautaires.
- Ces besoins se sont avérés plus prégnants pour les publics captifs : les jeunes, les seniors et les personnes en insertion.

Les phases 2 et 3 ont été validées en 2015 avec :

- La validation des intercommunalités cosignataires et du Syndicat Intercommunal de Transport du Sud Essonne (SITSE) du scénario d'organisation pour le développement du TAD Sud Essonne.
- La présentation des modalités de mise en œuvre du scénario retenu en fonction des besoins et des attentes des intercommunalités du sud Essonne.

La 4^{ème} et dernière phase de cette étude s'est conclue le 18 mars 2016 avec la présentation du projet d'un cahier des charges, devant permettre aux différentes intercommunalités de lancer leur marché pour la mise en œuvre de leur TAD.

Au regard des décisions prises antérieurement sur la gouvernance de ces projets, le SISTE devrait porter les TAD des 4 intercommunalités (la CA de l'Etampois et les Communautés de Communes des 2 Vallées, du Dourdannais et de Juine et Renarde).

La CCVE, indépendamment, finalisera le travail sur l'optimisation de l'offre de son TAD, notamment dans le cadre du projet TAD Sud-Essonne. A cet effet, la CCVE a signé un avenant de prolongation avec le STIF pour la convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande jusqu'au 14 juillet 2017.

En parallèle, la CCVE a reconduit son marché public TAD signé avec la société « Méditerranéenne de voyageurs » pour une durée d'un an, à compter du 17 juillet 2016.

Dysfonctionnements

Durant l'année 2016, la CCVE a été alertée sur des dysfonctionnements concernant le service Mobi'Val :

- La non transmission mensuelle du service exécuté (nombre de courses, kms effectués...) et les feuilles de route journalière permettant de réaliser les bons de commande au prestataire ;
- Le manque d'identification du service, avec l'absence du flocage « Mobi'Val », sur le 2^{ème} véhicule utilisé,
- Le non respect par les chauffeurs des arrêts Mobi'Val ;
- Plusieurs plaintes des usagers sur les difficultés à joindre le service pour leur réservation.

La CCVE a adressé un rappel à l'ordre afin que ce service fonctionne conformément à la délégation de compétence que lui a été confiée par le STIF et pour laquelle la CCVE a retenu, au travers d'un marché de services, la société « La Méditerranéenne de voyageurs ».

Etude sur la fréquentation et l'usage du TAD Mobi'Val d'Essonne

En 2017 et dans le cadre du renouvellement du marché public relatif à la mise en œuvre et à l'exploitation du service de transport à la demande (TAD), la Communauté de Commune du Val d'Essonne souhaite réaliser un bilan sur la fréquentation et l'usage du TAD Mobi'Val d'Essonne depuis la mise en place du dézonage complet du service au 1^{er} septembre 2013.

La CCVE souhaite également déterminer les nouveaux besoins des usagers sur son territoire et sur les pôles de services extérieurs, mais aussi les besoins liés à ses compétences (Maison des Services Publics, Aide à la personne, Développement Economique, Tourisme et Commerce de proximité,...)